



Association Jeunesse-Sports-Performances
127 rue les Marjolaines
84 120 Pertuis

Convention
Stage Pratique BAFA
Intervention Bénévole

Entre les soussignés:

L'Association Jeunesse-Sports-Performances, située 127 RUE LES MARJOLAINES – 84 120 – PERTUIS,
SIRET 44877671600012,
Représentée par Mr Pascal DURVILLE, Président de l'association
D'une part,

Et :

Verhacq Zoé, né (e) le 10/05/2004, nationalité Française
Demeurant 5 rue Jean Mermoz 78000 Versailles
N° Sécurité Sociale : 2 04 28 78 64 379 59
D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Date de début et durée du stage :

Verhacq Zoé est engagé (e) du 12/08 au 28/08
dans le cadre de son stage pratique, en qualité d'animateur (trice) stagiaire pour l'Association
Jeunesse-Sports-Performances.

ARTICLE 2 : Engagement

Verhacq Zoé est engagé (e) à titre bénévole par l'Association
Jeunesse-Sports-Performances, pour tous les besoins d'animation et de gestion de vie quotidienne, objets des
statuts de l'Association, à compter du
12/08
Et jusqu'au 28/08

ARTICLE 3 : Fonctions

...Verhack Zoé... exercera les fonctions d'animateur (trice) sous l'autorité et selon les directives de Monsieur DURVILLE Pascal, Président de l'Association Jeunesse-Sports-Performances, auquel il (elle) rendra compte de son activité.

Dans le cadre de ses fonctions, ...Verhack Zoé... et sans que cette liste ne soit limitative, sera chargé (e) d'assurer :

- La sécurité physique et morale des enfants
- L'accueil des participants
- L'encadrement des jeunes sur les temps de vie quotidienne et dans le cadre du projet pédagogique
- Les tâches de gestion de vie quotidienne (service repas, rangements, nettoyage...)

ARTICLE 4 : Lieux de stage

Le stage s'exécutera à Pertuis, au Camping les Pinèdes.

Les fonctions exercées exigent une présence continue au Camping les Pinèdes : de fait l'hébergement et la nourriture pris en charge par Jeunesse-Sports-Performances ne sont pas considérés comme des avantages en nature.

ARTICLE 5 : Rémunération

Je soussigné(e) ...Verhack Zoé..., reconnais m'engager à titre bénévole, avec l' Association Jeunesse-Sports-Performances. A ce titre j'accepte de ne pas recevoir de rémunération.

ARTICLE 6 : Remboursements

...Verhack Zoé... sera remboursé(e) de ses frais de missions, dans le cadre de son stage, sur accord préalable avec la direction.

ARTICLE 7 : Rupture de convention

Je soussigné(e) ...Verhack Zoé..., reconnais m'engager à titre bénévole, avec l' Association Jeunesse-Sports-Performances.

A ce titre, je peux rompre sans raison, ni contrainte, ni préavis, mon action auprès de l'Association.

De la même manière, l'Association peut me remercier de mes services, sans raison, ni contrainte, ni préavis.

L'Association Jeunesse-Sports-Performances et ...Verhack Zoé..., reconnaissent n'avoir qu'un engagement moral l'un envers l'autre.

ARTICLE 8 : Obligations

...Verhack Zoé... s'engage à observer toutes les instructions et consignes particulières de fonctionnement général qui lui seront données, et à respecter une stricte obligation de discrétion sur tout ce qui concerne l'activité de l'Association.

ARTICLE 9 : Assurances

Dans le cadre de son stage et du fait de son statut bénévole, Verhack Zoé est couvert(e) par l'Assurance en responsabilité civile de l'Association Jeunesse-Sports-Performances ainsi que son Assurance personnelle en responsabilité civile.

Le statut d'intervenant bénévole n'ouvre pas de droits aux notions d'accidents du travail.

ARTICLE 10 : Convention de Bénévolat

Le présent document atteste du contrat moral passé entre Verhack Zoé et l'Association Jeunesse-Sports-Performances.

En aucun cas ce document ne pourra être considéré comme un contrat de travail.

Cette convention fait office d'attestation de présence pour Verhack Zoé

Fait en deux exemplaires originaux,.....

Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu, compris et approuvé »

Association Jeunesse-Sports-Performances,
Légal,
Représentée par
Fonction

Le stagiaire et son Responsable

A....., le

A... Versailles le 2/07
" Lu, compris et approuvé "
Verhack